

Freiburg, le 08/04/2024

Appel à projets dans le domaine de la formation – 2024

Le groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Eucor – Le Campus européen », créé en 2016, regroupe les universités de Basel, de Freiburg, de Haute-Alsace, de Strasbourg ainsi que le Karlsruher Institut für Technologie. Il s'agit du principal acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur. Il a pour objectif de constituer un espace scientifique et académique sans frontières à rayonnement international.

1

Eucor – Le Campus européen attribue un soutien financier « Seed Money » pour l'amorçage de projets transfrontaliers qui se distinguent par leur qualité scientifique et académique, leur originalité et leur pertinence pour le Campus européen.

Deux catégories de financement sont prévues dans le cadre de cet appel à projet : un soutien aux projets dans le domaine de la recherche – y compris les programmes doctoraux –, de l'innovation et du transfert et un soutien aux projets dans le domaine de la formation. Au total, 300 000 € sont mis à disposition pour cet appel en 2024.

OBJECTIFS

Le soutien Seed Money pour les projets dans le domaine de la formation **a pour but de développer et d'approfondir des coopérations entre les universités membres**. Il vise en outre à financer de **nouveaux projets transfrontaliers innovants** dans le domaine de l'offre de formation.

Les projets doivent apporter des réponses aux problématiques rencontrées dans le cadre des formations au sein d'Eucor – Le Campus européen. Ils doivent également permettre aux étudiant(e)s et aux enseignant(e)s de profiter de manière optimale des ressources et compétences synergiques et/ou complémentaires disponibles dans le Rhin supérieur.

Les projets doivent avoir un caractère innovant et/ou avoir un impact positif durable sur les offres de formations communes au sein d'Eucor – Le Campus européen. Ils peuvent avoir pour objectif le développement de nouveaux cursus, l'amélioration de cursus existants ou encore l'expérimentation de pratiques pédagogiques innovantes (projets pilotes).

La préparation d'une demande de subvention auprès d'institutions nationales ou européennes (par exemple l'Université franco-allemande) est un plus.

Un soutien financier maximal de 60 000 euros par projet peut être accordé. La durée des projets est de 24 mois maximum. Le financement des projets retenus débutera au plus tôt le 1^{er} février 2025. Tous les projets, y compris ceux pour lesquels un montant relativement

faible est demandé, sont les bienvenus dans la catégorie « Formation » et sont susceptibles d'être subventionnés.

CONDITIONS

L'appel à projets est ouvert aux enseignants-chercheurs et chercheurs affectés dans les établissements membres d'Eucor – Le Campus européen.

Le projet doit prévoir une coopération active entre, au minimum, deux universités membres d'Eucor – Le Campus européen d'au moins deux pays. Les projets en partenariat avec trois universités (ou plus) sont fortement encouragés. **Le montant de financement maximum de 60 000 euros ne sera accordé qu'à des projets en partenariat avec au minimum trois universités partenaires.**

L'éventuelle participation de partenaires issus du monde socio-économique (entreprises, administrations), notamment de l'espace du Rhin supérieur, est bienvenue. Ces partenaires ne pourront toutefois pas bénéficier d'un financement direct. Les projets seront gérés au sein des universités membres d'Eucor – Le Campus européen. Le financement d'établissements de formation en dehors du GECT Eucor – Le Campus européen n'est pas possible.

Pour les projets ayant pour objectif d'élaborer de nouveaux cursus de formation ou de modifier considérablement des cursus de formation existants, une concertation préalable avec les services compétents des universités impliquées (direction de la faculté ou services centraux) doit avoir lieu. Une déclaration de consentement de chaque université partenaire du projet devra être jointe à la demande. À cette fin, il est vivement recommandé de prendre contact le plus tôt possible.

Pour les projets prévoyant une coopération avec certains services administratifs des universités membres, le service concerné doit être informé en amont et le type de coopération précisé dans la demande.

MODALITÉS DE SOUMISSION ET CALENDRIER

La demande doit être déposée par le porteur de projet sous forme électronique (formulaire en ligne) auprès du secrétariat du GECT Eucor – Le Campus européen **au plus tard le 16 septembre 2024 à 17h00, heure de Bruxelles.**

La demande peut être rédigée intégralement en allemand et français ou uniquement en anglais. Les critères de rédaction sont indiqués dans la notice explicative pour le dépôt de demandes de financement pour les projets dans le domaine de la formation au sein d'Eucor – Le Campus européen.

Le financement des projets retenus débutera au plus tôt le 1^{er} février 2025 pour une durée maximale de 24 mois.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses éligibles dans le cadre du projet sont les suivantes :

- le recrutement de personnel (post-doctorant, doctorant, personnel technique, étudiants vacataires etc.), sachant que le poste du porteur de projet n'est pas éligible ;
- les frais de fonctionnement ;
- les frais de mission ;
- les frais liés au recours à des compétences externes ;
- les frais liés à l'utilisation des installations universitaires ;
- l'organisation de colloques et d'ateliers, à la condition qu'ils servent directement les objectifs du projet ou à la préparation de la demande de financement tiers notifiée.

3

Ne sont pas éligibles au financement : les dépenses de construction et d'aménagement, les loyers, les coûts de maintenance, les dépenses liées à l'équipement général de l'institut (acquisition de matériel informatique, mobilier de bureau, outils, vêtements de protection), les coûts issus de l'achat, du remplacement ou de la réparation d'outillage ou d'appareils, les frais de port, les frais de téléphonie et les dépenses en matériel de bureau.

Merci de trouver le détail des spécificités nationales concernant les personnes autorisées à déposer une demande et les dépenses éligibles au sein du règlement général d'utilisation du dispositif de soutien Seed Money. En acceptant les fonds accordés, le porteur de projet s'engage à respecter ledit règlement.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le processus de sélection des projets se divise en deux phases.

La première phase se concentre sur l'aspect pédagogique et scientifique des demandes. Une commission ad hoc paritaire « Formation » du GECT Eucor – Le Campus européen procède à une présélection de jusqu'à 10 projets appelée à être transmise à la Commission des vice-président(e)s du Campus européen.

Lors de la seconde phase, la Commission des vice-président(e)s évalue la pertinence stratégique des demandes. La décision finale d'attribution des fonds est ensuite prise par l'Assemblée des président(e)s et recteurs/rectrices du GECT Eucor – Le Campus européen.

Il n'existe sur le plan du droit aucune garantie de se voir attribué un quelconque financement.

Pour l'appel à projets 2024, la décision de financement définitive sera transmise au porteur en décembre 2024.

Les projets seront sélectionnés selon les critères d'évaluation suivants :

- la qualité didactique, l'originalité et la pertinence du concept ;
- la plus-value pour les étudiant(e)s et les enseignant(e)s des universités membres d'Eucor – Le Campus européen ;
- la transposabilité du concept à d'autres cursus de formation ;
- l'influence sur le long terme sur la structuration de l'offre de formation au sein du Campus européen ;
- pour les projets ayant pour objectif d'élaborer de nouveaux cursus de formation ou de modifier considérablement des cursus de formation existants : l'adéquation, la complémentarité avec les cursus de formation déjà proposés par les universités membres (justifiées par exemple par des enquêtes et des études de marché) et la solidité des moyens financiers et humains dans l'optique de pérennisation de la formation (cf. « Conditions » ci-dessus et la déclaration de consentement obligatoire) ;
- la contribution du projet à la mise en réseau durable des universités membres ;
- la pertinence du projet pour renforcer le profil d'Eucor – Le Campus européen sur le plan de la formation.

4

CRITÈRES DE NON-RECEVABILITÉ

Par le dépôt de la demande, le porteur de projet certifie que la même demande, couvrant les mêmes dépenses, n'a pas déjà été déposée auprès d'un ou plusieurs autres organismes de soutien en parallèle.

Si un tel dépôt de demande devait avoir lieu après la remise du dossier, les demandeurs s'engagent à informer sans délai le secrétariat du GECT Eucor – Le Campus européen.

Les projets bénéficiant d'un financement dans le cadre de cet appel à projets ne pourront pas déposer une seconde demande lors des prochains appels.